

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7298292001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7298292001>

Cette annonce a été mise en ligne le **21 juillet 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **61 - ORNE**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 décembre 1995, suivi d'un codicille en date du 15 février 1996.

Madame Madeleine RIBLIER, en son vivant Retraitée, demeurant à BRIOUZE (61220) rue de Saint-Gervais MAISON DE RETRAITE NOTRE-DAME.

Née à BRIOUZE (61220), le 25 mars 1921.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BRIOUZE (61220) (FRANCE), le 25 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître RICHARD Catherine, Notaire associé membre de la société à responsabilité limitée dénommée « ENOTOS », titulaire d'un Office Notarial à PLÉRIN, 3 Rue des Mimosas, le 10 décembre 2020. Et d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire le 28 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître RICHARD Catherine, notaire à PLERIN, référence CRPCEN : 22004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ARGENTAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et de son codicille,

et de l'acte complémentaire, soit le 8 juillet 2022.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la
procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

